

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2019/07/12/2019013718/justel>

Dossier numéro : 2019-07-12/14

Titre

12 JUILLET 2019. - Loi modifiant la loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et les autres produits afin d'interdire la vente de tabac et de produits similaires à des mineurs

Source : SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Publication : Moniteur belge du 08-08-2019 page : 77027

Entrée en vigueur : 01-11-2019

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[Art. 2](#). Dans l'article 6 de la loi du 24 janvier 1977, modifié en dernier lieu par la loi du 10 décembre 2009, dans le § 4, le mot "seize" est chaque fois remplacé par le mot "dix-huit".

[Art. 3](#). La présente loi entre en vigueur le premier jour du troisième mois qui suit celui de sa publication au Moniteur belge.